

Marie-Paule DEHOUCK
Cheffe de division

Laon, le 19/10/2022

Arnaud FARGUES
Adjoint au chef de division

Dossier suivi par :

Catherine CANSIER

Agnès THOMAS

Pascale DENIS

Gestionnaires

dipred2-gc02@ac-amiens.fr

03 23 26 22 23/ 03 23 26 22 18/

03 23 26 22 28

2022-2023

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Aisne

à

**Direction des Services
Départementaux de l'Éducation
Nationale de l'Aisne
Cité administrative**

Mesdames et messieurs les inspecteurs(trices) de
l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs(trices) d'école
Mesdames et messieurs les enseignants du 1er degré

Objet : Liste d'aptitude à la direction d'école à deux classes et plus – Année scolaire 2023-2024

Réf. : - Article L. 411-2 du code de l'éducation nationale

- décret modifié n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école

- note de service n° 2002-023 du 29 janvier 2002 - recrutement, nomination et mouvement des directeurs d'école

- circulaire du 25 août 2020 relative aux fonctions et conditions de travail des directeurs d'école publiée au BOEN n°32 du 27 août 2020

Les instituteurs, professeurs des écoles ou enseignants chargés d'une classe unique, candidats à un emploi de directeur d'école à la rentrée scolaire 2022, doivent solliciter leur inscription sur la liste d'aptitude départementale qui sera établie au titre de l'année 2023/2024.

Les nominations à l'emploi de directeur sont subordonnées à inscription sur la liste d'aptitude, qui reste valable 3 années scolaires.

A – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Depuis le 1^{er} octobre 2022, les conditions d'inscription sur les listes d'aptitude à l'emploi de directeur d'école évoluent.

1. Conditions d'ancienneté

En application de l'article L.411-2 du code de l'éducation, les professeurs des écoles et les instituteurs doivent désormais justifier **de trois années d'enseignement**, contre deux auparavant, pour être inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école.

Les professeurs des écoles et les instituteurs justifiant d'une année au moins d'exercice de la fonction de directeur d'école peuvent également être inscrits sur cette liste d'aptitude, sous réserve d'un avis favorable de l'inspecteur nationale de la circonscription.

2. Formation

L'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école est désormais subordonnée **au suivi préalable d'une formation** à la fonction de directeur d'école. Cette formation ne pourra plus être dispensée entre la nomination et la prise de fonctions et devra obligatoirement intervenir avant toute inscription sur la liste d'aptitude.

Les instituteurs et les professeurs d'écoles actuellement inscrits sur une liste d'aptitude départementale relative à l'emploi de directeur d'école et qui ne seront pas encore nommés devront suivre cette formation préalablement à leur prise de fonction à la rentrée scolaire 2023.

3. Cas particuliers

a) Professeurs d'école et instituteurs exerçant ou ayant déjà exercé les fonctions de directeur d'école

L'article L.411-2 du code de l'éducation issu de la loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou directeur d'école systématise la formalité d'inscription sur la liste d'aptitude pour être nommé dans l'emploi de directeur d'école.

Toutefois, dans le cadre des opérations de mobilités 2023, afin de permettre aux instituteurs et professeurs des écoles ayant déjà été nommés plus de trois ans dans ces emplois ou ayant occupé ces fonctions pendant au moins trois années scolaires d'obtenir un nouveau poste de direction d'école, il conviendra de les inscrire sur la liste d'aptitude de votre département dans le cadre du mouvement intra départemental ou sur celle du département de leur nouvelle affectation dans le cadre du mouvement interdépartemental.

b) Directeurs nommés en cas de vacances d'emplois

Conformément aux dispositions du second alinéa du III de l'article L.411-2 du code de l'éducation, applicables depuis le 1^{er} octobre 2022, peuvent être nommés, dans le cas de vacance d'emplois de directeurs d'école, à leur demande, des instituteurs et des professeurs des écoles non-inscrits sur la liste d'aptitude. Ces personnels devront bénéficier d'une formation à la fonction de directeurs d'école après leur prise de fonction.

B- CALENDRIER D'INSCRIPTION

1. Retrait des dossiers

Les candidats voudront bien télécharger le dossier sur l'Intranet académique à partir du lien ci-dessous :
<https://intranet.ac-amiens.fr/3364-promotion.html>

2. Constitution des dossiers

Les candidats peuvent demander un entretien préalable auprès de leur inspecteur.
Ils devront adresser leur demande dûment remplie à leur (e) inspecteur (rice) de circonscription qui émettra un avis motivé (annexe 1 ou 2)
Une formation est prévue le **mercredi 25 janvier 2023** en présentiel.

3. Dépôt des demandes en circonscription

Les candidats devront adresser leur demande dûment remplie à madame l'inspectrice ou monsieur l'inspecteur de leur circonscription.

Date limite de dépôt : Lundi 14 novembre 2022

4. Transmission des candidatures à la DSDEN

Les candidatures devront impérativement parvenir à la DIPRED 2 – gestion collective pour le mercredi **16 novembre 2022, délai de rigueur.**

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de ces dates.

Les enseignants seront invités pour un entretien devant une commission départementale.

Les candidats soumis à l'entretien recevront une invitation leur en indiquant la date, le lieu et l'horaire.

5. Mouvement 2023

Les enseignants ayant obtenu la liste d'aptitude de directeur d'école pourront participer au mouvement 2023 sur l'ensemble des postes de direction déclarés vacants pour la rentrée scolaire.

SIGNÉ

Hervé SEBILLE

- Annexe 1 : demande d'inscription
- Annexe 2 : demande de réinscription

Destinataires : Intéressé(e) – IEN – DSDEN Aisne – DSDEN Oise

ANNEXE 1 - INSCRIPTION

Marie-Paule DEHOUCK
Cheffe de division

Arnaud FARGUES
Adjoint au chef de division

Dossier suivi par :
Catherine CANSIER
Agnès THOMAS
Pascale DENIS
Gestionnaire
dipred2-gc02@ac-amiens.fr
03 23 26 22 23/ 03 23 26 22 18/
03 23 26 22 28
2022-2023

Direction des Services
Départementaux de l'Éducation
Nationale de l'Aisne
Cité administrative

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
A UN EMPLOI DE DIRECTEUR D'ÉCOLE DE DEUX CLASSES ET PLUS**
(pour les enseignants qui sollicitent une première inscription
ou qui ont été inscrits sur la liste d'aptitude depuis plus de 3 ans
et n'ont pas exercé en tant que directeur)

**RENTREE SCOLAIRE 2023
(à transmettre à l'IEN pour le lundi 14 novembre 2022)**

Circonscription :

Ecole d'affectation :

Commune :

NOM D'USAGE (en capitales) :

PRENOM :

Nom patronymique :

Adresse :

Téléphone portable :

Date de naissance :

Grade : professeur des écoles instituteur Echelon :

Date de stagiaire en qualité d'instituteur ou professeur des écoles : .../.../....

Ancienneté générale des services au 01.09.2023:

Assurez-vous un intérim de direction d'école de 2 classes et plus en 2022-2023 ?

OUI NON

Avez-vous déjà passé l'entretien liste d'aptitude directeur d'école 2 classes et plus avec
une commission ?

OUI - En quelle année ?

NON

Eventuellement, préciser l'année de la 1ère inscription sur liste d'aptitude à l'emploi de
directeur d'école :

Avez-vous déjà suivi un stage de formation initiale de directeur d'école ?

OUI NON

Je, soussigné(e), sollicite mon inscription sur la liste d'aptitude à un emploi de directeur d'école de 2 classes et plus.

Date : Signature :

NOM et Prénom du candidat :

**AVIS MOTIVE DE L'INSPECTEUR(RICE)
DE L'EDUCATION NATIONALE DE CIRCONSCRIPTION**

Conclusion :

Favorable

Défavorable

Nom de l'Inspecteur(trice) :

Cachet, date et signature :

ANNEXE 2 - REINSCRIPTION

Marie-Paule DEHOUCK
Cheffe de division

Arnaud FARGUES
Adjoint au chef de division

Dossier suivi par :
Catherine CANSIER
Agnès THOMAS
Pascale DENIS

Gestionnaires

dipred2-gc02@ac-amiens.fr
03 23 26 22 23/ 03 23 26 22 18/
03 23 26 22 28
2022-2023

Direction des Services
Départementaux de l'Éducation
Nationale de l'Aisne

**DEMANDE DE REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
A UN EMPLOI DE DIRECTEUR D'ÉCOLE DE DEUX CLASSES ET PLUS
(pour les enseignants ayant antérieurement été nommés sur un emploi de directeur d'école)
RENTREE SCOLAIRE 2023
(à transmettre à l'IEN pour le lundi 14 novembre 2022)**

Circonscription :

Ecole d'affectation :Commune :

NOM D'USAGE (en capitales) :

PRENOM :

Nom patronymique :

Adresse :

Téléphone portable :

Date de naissance :

Grade : professeur des écoles instituteur Echelon :

Dernière date d'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école :/...../.....

Nominations sur un emploi de directeur d'école :

Années Scolaires	Ecole - Commune	Département

Je, soussigné(e), sollicite ma réinscription sur la liste d'aptitude à l'exercice d'un emploi de directeur d'école de 2 classes et plus.

Date :Signature :

Avis de l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale :

Favorable

Défavorable

Nom de l'inspecteur(trice) :

Cachet, date et signature :